

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

PRÉSIDENTE

Monelle Ouellette-

Gauthier, inf., B. Sc. inf.

Infirmière clinicienne cadre
à la DSI

CSSS du Sud de Lanaudière
*(en fonction comme présidente
substitut jusqu'au 28 octobre
2013 et comme présidente depuis
le 29 octobre 2013)*

PRÉSIDENTE SUBSTITUT

Johanne Roy, inf., M. Sc. inf.

Conseillère en soins spécialisés
– cardiologie

Centre hospitalier universitaire
de Québec

*(en fonction comme
présidente substitut depuis
le 29 octobre 2013)*

MEMBRES

Janique Beauchamp,

inf., M. Sc. (éducation), Ph. D.
(scolarité)

Conseillère clinicienne en soins
infirmiers

Institut universitaire en santé
mentale de Montréal

*(en fonction depuis le
29 octobre 2013)*

Nathalie Daoust,

inf., B. Sc. inf.

Infirmière-chef

Hôpital Sainte-Anne

*(en fonction jusqu'au
28 octobre 2013)*

Marie-Josée Poirier,

inf., M. Sc. inf.

Conseillère cadre en soins
infirmiers et santé mentale

CSSS de Gatineau

*(en fonction comme présidente
jusqu'au 28 octobre 2013)*

Sylvie Rey, inf., M. Sc. inf. (c.)

Conseillère en soins infirmiers

CSSS de Portneuf

*(en fonction depuis le
29 octobre 2013)*

Saunia Wauthier, inf., B. Sc.

Infirmière clinicienne

CSSS Pierre-Boucher

RÉUNIONS ET ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu huit réunions.

Surveillance générale de l'exercice de la profession

Déoulant du programme annuel d'inspection professionnelle de l'exercice infirmier 2013-2014, l'inspection générale des infirmières a comporté un volet sur l'exercice collectif et un sur l'exercice individuel, et elle s'est tenue dans diverses catégories d'établissements.

Inspection professionnelle de l'exercice collectif

Le processus d'inspection de l'exercice collectif a été entrepris auprès de 419 membres répartis dans 19 établissements. Au total, le CIP a transmis 266 questionnaires dont 247 questionnaires individuels d'inspection professionnelle s'adressant à des infirmières et 19 questionnaires clinico-administratifs s'adressant conjointement aux directrices des soins infirmiers (DSI) et aux présidentes du Comité exécutif des conseils des infirmières et infirmiers (CECII).

En cours d'année, le CIP a reçu 261 de ces questionnaires, soit 242 provenant d'infirmières et 19 de DSI et de présidentes de CECII. Il prévoit recevoir d'autres questionnaires l'an prochain.

En 2013-2014, le CIP a étudié 41 rapports de vérification de l'exercice : 25 faisaient suite à une inspection générale collective, 7 à un événement médiatisé, 4 à une investigation du coroner et 5 à un signalement.

Après l'étude de ces 41 rapports, le CIP a formulé des recommandations, avec suivi des actions entreprises et des résultats, aux DSI ainsi qu'aux infirmières de 26 établissements et transmis des commentaires aux directions de 18 établissements. De plus, le Comité a décidé d'inclure 2 centres dans le programme de surveillance générale de l'exercice infirmier 2013-2014 et 3 dans celui de 2014-2015. Il a fermé 10 dossiers.

Par ailleurs, après avoir analysé les résultats de 64 plans d'amélioration établis par les DSI et les infirmières des établissements, le Comité a décidé que 56 d'entre eux ne requéraient pas d'autre suivi. Il a demandé un deuxième suivi des plans d'amélioration dans le cas de 8 établissements.

Inspection professionnelle de l'exercice individuel

La décision de procéder à une inspection de l'exercice individuel a touché trois membres. Au cours de l'année, le CIP a fait parvenir un questionnaire d'inspection professionnelle à cinq infirmières qui l'ont rempli et retourné au cours de l'année. Deux de ces infirmières étant responsables des soins, le CIP leur a aussi transmis deux questionnaires clinico-administratifs qu'elles ont dûment remplis et retournés.

Le CIP a étudié six rapports d'inspection de l'exercice individuel et six comptes rendus des activités réalisées par les infirmières à la suite de leur inspection. Il a jugé dix dossiers satisfaisants et a fait des recommandations avec suivi à l'intention de deux infirmières. Il leur a demandé un compte rendu des réalisations accomplies. De plus, il a transmis des commentaires aux directeurs généraux de trois établissements.

Inspection particulière sur la compétence professionnelle d'un membre

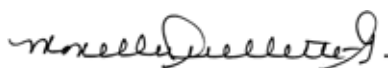
Durant l'exercice 2013-2014, le CIP a étudié des informations mettant en cause la compétence professionnelle de 26 membres. Après l'examen de ces informations, le CIP a transmis 4 de ces dossiers au Bureau du syndic, conformément à l'alinéa 6 de l'article 112 du *Code des professions*, et il a décidé de procéder à une inspection particulière sur la compétence professionnelle de 22 membres. Il a décidé de ne prendre aucune mesure à l'égard de 3 infirmières.

Le CIP a étudié, en cours d'année, dix rapports d'inspection particulière et deux comptes rendus des correctifs apportés. Au terme de l'étude des rapports présentés, il a pris les décisions suivantes : neuf fermetures de dossiers, une recommandation avec suivi et deux recommandations au Comité exécutif d'imposer un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités.

Par ailleurs, dans le cas de trois infirmières, la décision de procéder à une inspection particulière a été annulée. Une de ces personnes a réussi le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers, tandis que les deux autres n'exerçaient pas depuis plus de quatre ans et seront donc visées par le *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers* au moment de leur inscription au Tableau.

Au 31 mars 2014, il y avait 13 inspections particulières en cours, 21 à venir et 21 en suspens.

La présidente du Comité d'inspection professionnelle,



Monelle Ouellette-Gauthier, inf., B. Sc. inf.